



Réforme et « modernisation » de l'Etat : Quel air j'ai pépé en Loire-Atlantique ?

Un calendrier de travail informel n'intéressant que le niveau départemental avec promesse préfectorale de ne pas contourner les instances paritaires...

Le 19 septembre 2008, le préfet de région a réuni les organisations syndicales du département représentées au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat. Il était assisté de son secrétaire général ayant plus spécifiquement compétence pour le département et de plusieurs directeurs départementaux (DDASS, DDA, DDTEFP, DRDJS...). Six syndicats ont répondu présents : CFDT, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires.

Avant présentation d'un power point d'un intérêt très relatif spécifique à la déclinaison de la révision générale des politiques publiques en Loire-Atlantique, chaque syndicat y est allé de sa déclaration liminaire. Ces déclarations liminaires ont toutes fustigé le principe de la RGPP sans pour autant en déduire un boycott d'une quelconque instance de concertation à ce stade. Bien peu ont abordé la question de l'organisation du dialogue social appliqué à l'échelon régional ou départemental, centrant le propos sur les intentions du gouvernement de détruire à court terme la fonction publique d'Etat.

La méthode de convocation

Aucune préparation commune n'était ni envisagée, ni surtout souhaitée, par la plupart des autres syndicats. La méthode de convocation à cette réunion est en large part à l'origine de ce cloisonnement syndical. Fin août, le préfet n'a invité qu'un représentant par fédération syndicale représentée dans chaque CTPR (ou CTPD) de services de l'Etat appelés à être recomposés (ou décomposés) à **l'échelon départemental**. Ont échappé à cette invitation l'Education, les Finances et le Trésor, la Justice, la Police et quelques autres services d'Etat concernés de manière « dérogatoire » par la RGPP. La FSU a protesté début septembre (d'autres aussi) et finalement les UD ont été invitées es qualité. C'est donc dans un premier temps à la demande du préfet que les chefs de services respectifs ont d'eux-mêmes désigné qui, selon eux, leur apparaissait l' élu le plus patenté de chaque organisation syndicale au sein de leur administration ! Étonnant non ? Quelle modernité !

Composition de la délégation FSU Loire-Atlantique

Trois camarades ont représenté trois syndicats et services : la DRAC (SNAC), la future DREAL et DDT (SNE), la future DDCS et DRJSCS (EPA). Une rapide préparation avant la réunion a permis de dégager des points de convergences sur des préoccupations et de dresser un schéma d'intervention de la fédération. Cette esquisse fédérale un peu précipitée a paradoxalement eu l'avantage d'apparaître en séance, spontanée et réactive. Elle a été particulièrement écoutée par le préfet, qui y a réagi.

La teneur de l'intervention FSU

D'emblée il a été précisé que la FSU rejoignait les critiques dominantes contre la RGPP mais qu'elle ne s'attarderait pas à reprendre en Préfecture de Nantes sur un projet d'application à la Loire-Atlantique ce qui avait pu être exprimé au niveau de l'Élysée et du gouvernement. Donc la FSU s'attacherait à formuler des remarques sur la méthode de concertation et en déduire des demandes particulières. Critiquant la manière dont les convocations avaient été adressées pour cette réunion du 19 septembre et considérant que c'était aux syndicats de désigner leurs représentants, pas aux chefs de services, le porte-parole FSU a affirmé qu'il fallait que le préfet ait un véritable dialogue avec les syndicats, les invitant systématiquement à toutes les étapes de la concertation, thématique par thématique. Dans un humour provocateur il ajoutait qu'au demeurant cette invitation aux organisations syndicales était conforme à la volonté dominante d'accorder de l'attention aux syndicalistes qui ayant échappé au

décret EDVIGE ne s'en retrouvaient pas moins fichés administrativement en préfecture, donc sous son attention immédiate (applaudissements au sein du panel syndical, sourires partagés dans les rangs de l'administration ou stupéfaits, réprobation du préfet sur cette remarque déplacée). Après quelques échanges mais sans que cela ne devienne un incident, le porte-parole de la FSU expose ses remarques et demandes :

1. L'échelon régional ne peut être dissocié de la réflexion sur la structuration départementale. On doit repérer avec soin, après débat indispensable avec les représentants des personnels, ce qui relève de telle ou telle mission et de sa ventilation départementale/régionale. La réflexion sur les missions (dont il serait naïf de penser qu'elles ne seront pas de facto impactées par la RGPP) doit offrir les moments de confrontation avec les syndicats car on en déduira l'affectation des personnels entre la future DD ou la future DR (avec des conséquences lourdes en matière de respect des métiers, de relogements immobiliers et transports...)... Laisser les seuls chefs de services et les seuls représentants de la préfecture dans un face à face éventuellement émaillé de remontées venant des aléatoires « groupes miroirs » créés en dehors des syndicats serait lourd de conséquences pour le dialogue avec les personnels. Cela hypothéquerait le climat social des services recomposés. **La demande de la FSU est donc :**
 - a) D'avoir une réflexion thématique « cohésion sociale », direction des « territoires » et « protection sociale » qui tout en traitant des questions départementales intègre dans son approche la partition régionale et en fasse état, prenne en compte la manière dont les autres départements de la région avancent sur ces trois thématiques (il n'y aura peut-être pas de direction cohésion sociale en Maine-et-Loire, Vendée, Sarthe et Mayenne), évalue ce que cela suppose comme moyens humains et locaux.
 - b) D'inviter toutes les organisations syndicales directement concernées à chacun de ces groupes de travail.
2. Une réflexion transversale concernant l'immobilier, la mutualisation (formation continue, communication, logistiques communes...) doit être à l'évidence menée. Elle aussi doit intégrer la dimension régionale car on voit mal comment le relogement de services régionaux ne peut pas être pensé en relation avec celui des DD. Par ailleurs des courriers n'ayant pas de caractère confidentiels viennent étayer des rumeurs de relogement et projets de cession d'une large part du patrimoine de l'Etat en centre ville de Nantes et sur l'agglomération. Des projets de relogement sont en cours (Tour Bretagne). La RGPP poursuit deux objectifs avoués : la réduction de l'emploi public et les économies d'échelle immobilière et logistique. Il serait assez invraisemblable que la réflexion globale sur la mutualisation traite de manière étanche les échelons départementaux et régionaux. **La FSU demande donc :**
 - a) De travailler la cohérence et la complémentarité DD/DR en évaluant la manière dont elle va impacter les budgets opérationnels régionaux et départementaux de chaque ministère, en évaluant les équivalents temps plein qui vont subsister dans chaque nouvelle entité départementale et régionale et celle réservée aux nouveaux espaces mutualisés.
 - b) D'inviter toutes les organisations syndicales directement concernées à chacun de ces groupes de travail, celles-ci ne se limitant pas aux seules unions départementales ni aux unions régionales au prétexte que la mutualisation peut avoir un caractère « transversal ».

☞ **La réponse du préfet** a consisté à reconnaître une part d'intérêt à ce que les syndicats « directement » concernés (ceux qui siègent aux CTPR/CTPD) soient invités dans les groupes de réflexion thématiques et que les UD, voire les UR syndicales le soient aux niveau départemental ou régional si une réflexion plus particulière est menée pour cet échelon. L'invitation des syndicats à ces groupes n'était pas prévue. Le secrétaire général de la préfecture (Michel Papaud), qui est en charge des travaux départementaux, a la responsabilité de mettre en œuvre cette invitation aux syndicats en

leur communiquant les dates et lieux de réunions des différents groupes. **Pour l'échelon régional**, arguant de ce que les travaux sont plus du ressort du SGAR, à qui il a largement délégué la réflexion, le préfet n'estime pas utile – pour le moment – d'engager une concertation spécifique ! Mais il ne veut pas s'y opposer de manière intangible. Pas facile de saisir la motivation de cette résistance. Mais des éléments d'explication ont tout de même filtré. S'agissant de la RGPP régionale, le chantier de la DREAL avance plus vite que les autres, d'autres administrations suivent un rythme plus spécifique (Finances/Trésor et Sécurité intérieure), aussi le préfet souhaite cibler les ateliers de réflexion sur les seules nouvelles DD interministérielles et la mutualisation. Cependant il indique que chaque CTPR sera consulté sur les évolutions en cours et que rien n'interdit une consultation au sein de chaque administration. Sur cet aspect, il n'a convaincu personne.

En fin de séance, la CFDT est venue en renfort de la FSU demander un groupe de travail sur l'échelon régional.

Vers une démarche unitaire ?

La FSU a proposé aux autres syndicats (sauf aux Solidaires arrivés plus tardivement en séance) une rencontre dans les jours à venir pour tenter d'avoir un positionnement commun. La CFDT et FO ont donné accord sur le principe. L'invitation sera à matérialiser dès que le préfet aura envoyé le calendrier de travail et que nous aurons pu vérifier que les syndicats y sont bien conviés. La CGT et l'UNSA n'ont pas répondu ouvertement mais n'ont pas rejeté le principe d'échanges.

Aucun syndicat n'a exprimé son intention de boycotter l'invitation préfectorale à la demande explicite de la FSU. Mais les Solidaires ne semblaient pas être convaincus à l'issue de la réunion et FO a laissé entendre que la participation à ces groupes n'était pas nécessairement une bonne idée.

LA DÉMARCHE ET LE CALENDRIER À VENIR

Fin Septembre : envoi aux UD du calendrier des 4 groupes de travail arrêtés par le préfet, dès que ces dates seront validées.

30 Septembre : remise au préfet de l'état des lieux des actuels services de l'Etat.

Fin septembre/début octobre : invitation par la FSU (ou un autre syndicat si quelqu'un est plus rapide) d'une intersyndicale FPE pour échanges et éventuelles initiatives communes.

Première quinzaine d'octobre : réunions des groupes de travail avec présence des syndicats qui le souhaitent

1. Groupe transversal (sous la présidence de Michel Papaud, secrétaire général de la préfecture) :

- coordination générale RGPP, fixation de la démarche et de la méthode
- mise en relation du chantier départemental avec l'échelon régional en lien avec le SGAR
- traduction concrète dans les BOP et conséquences sur l'emploi et la gestion des ressources humaines
- évaluation du périmètre possible de la mutualisation (communication, juridique et contentieux, formation continue, centrale d'achat...)

Le Préfet précise à l'intention de la FSU que « lorsque nous aurons assez avancé dans ce groupe, nous examinerons où en seront les autres départements qui devraient d'ailleurs avoir une même méthode de travail ».

2. Groupe DD cohésion sociale (sous la présidence de Guillaume Lambert, sous-préfet, et de Nicole Taillandier DDASS) : seront invités à ce groupe de travail la DDASS, la DRDJS, la DDE, la DDTEFP et deux directions de la préfecture (DRLP et DAICS). D'ores et déjà on peut constater que ce qui a motivé la création de la DDCS en Loire-Atlantique repose sur des indicateurs tels que les 21 quartiers de la politique de la ville, le fait que la moitié des Rmistes

soient concentrés sur Nantes et Saint-Nazaire ainsi que d'autres indicateurs sociaux partant de populations en difficultés ciblant l'action sur des publics. Le préfet indique que sera étudiée avec attention la présence et l'articulation avec la délégation interservices au logement.

3. Groupe DD protection des populations (sous la présidence de Hervé Knockaert, DSV services vétérinaires et Christophe Saint-Sulpice directeur de la sécurité à la Préfecture) : seront invités à ce groupe de travail la DDASS, la DSV, la DDAF, la DDCCRF et le service DSPR de la préfecture ainsi que le Cabinet du préfet.

4. Groupe DD des Territoires (sous la présidence de Marc Jacquet DDTEFP) : seront invités à ce groupe de travail la DDE et la DDAF et plusieurs directions de la préfecture ainsi que les affaires maritimes.

Début à mi octobre : mise en place d'un groupe GRH (sous la présidence de Michel Papaud, secrétaire général de la préfecture). Ce groupe sera chargé de dégager une démarche interservices commune au niveau des différents services de l'Etat. Théoriquement c'est l'échelon départemental qui est visé mais les principes seront poreux entre les niveaux régional et départemental !

Mi octobre : remise d'un rapport d'étape de chaque groupe de travail au préfet.

29 octobre : réunion du CAR « spéciale RGPP » pour faire le point sur les différents échelons territoriaux. C'est à cette étape (bien trop tardive) qu'une invitation pourrait être faite aux syndicats d'examiner l'échelon régional dans sa globalité.

Début novembre : finalisation des rapports des 4 groupes de travail avec établissement des macro organigrammes de chaque service, projections ETP... et projections des périmètres de la mutualisation.

Mi novembre : seconde réunion plénière en préfecture avec les organisations syndicales (élus CTP et UD) pour présenter le résultat des travaux en instance d'arbitrages préfectoraux.

28 novembre : date limite de **remise au premier ministre des propositions d'organisation des services de l'Etat en Loire-Atlantique (et très probablement en région puisque les deux sont liés).**

Compte-rendu établi par Didier Hude.